

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 307 /PR/SLD.--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU Le Décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU Le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU Le Décret n° 511/PR/CAB du 22 Novembre 1962, portant création du Service de Liaison et de Documentation de la République du DAHOMEY ;
VU Le Décret n° 25/PR/SLD du 18 Janvier 1966, portant organisation du Service de Liaison et de Documentation de la Présidence de la République ;

D E C R E T E

ARTICLE 1.- Le Lieutenant BOURAÏMA Issifou, Chef du Cabinet Militaire, est nommé Directeur du Service de Liaison et de Documentation, cumulativement avec ses fonctions actuelles, en remplacement du Capitaine KOUANDETE Maurice.

ARTICLE 2.- Le présent décret prendra effet pour compter de la date de sa signature. et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à Cotonou, Le 4 Août 1966

par le Président de la République,

AMPLIATIONS :

- PR.	6
- MINISTRES & HAUTS COMMIS.	12
- S.G.G.	4
- SERVICE DE LIAISON.	2
- D.G.F.	4
- TRESOR.	1
- J.O.R.D.	1
- INTERESSE.	1
- GRANDE CHANCELLERIE.	2
- I.A.A.	2
- EM-FAD	4

Général Christophe SOGLO

Le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,

Nicéphore SOGLO